







Paris, le 14 novembre 2016

Bonnes pratiques en audioprothèse : la profession s'engage !

Pour la première fois, l'ensemble de la profession a décidé de formaliser et de promouvoir les « 10 engagements de l'audioprothésiste » en direction des patients. Cette charte de bonnes pratiques constitue une étape essentielle du travail que la profession est déterminée à mener afin de donner davantage de visibilité à sa démarche qualitative et déontologique. Elle illustre aussi la vérité d'un métier trop souvent injustement dénigré.

Si cela va parfois sans dire, il est des cas où il vaut mieux écrire précisément en quoi consistent les bonnes pratiques de l'audioprothésiste. L'ensemble du secteur de l'audioprothèse, le CNA, le SYNAM, le SYNEA et l'UNSAF, a ainsi adopté 10 engagements majeurs pour la profession. Ces engagements dessinent la relation entre le professionnel et le patient. Ils donnent à voir les multiples facettes de l'activité de l'audioprothésiste en tant que professionnel de santé. Les 10 engagements concernent chaque étape de la prise en charge : la détection gratuite des troubles auditifs, une communication responsable, des explications adaptées, un choix de solutions abordables, un devis clair et détaillé, l'accessibilité aux lieux publics avec la boucle magnétique, un essai préalable, un suivi régulier et illimité, un suivi assuré en cas de déménagement et un accompagnement pour les démarches administratives.

Un pacte de confiance

Cette charte sera affichée chez les 3 300 audioprothésistes du territoire national. Elle témoigne d'une volonté de transparence et d'information objective. A travers cette charte, la profession souhaite renforcer son pacte de confiance avec les patients et consolider celui qu'elle veut construire avec les pouvoirs publics. Au-delà, ces bonnes pratiques, déjà appliquées par la très large majorité des audioprothésistes, illustrent la vérité d'un métier trop souvent injustement dénigré. Cette démarche devrait permettre d'en finir avec les idées reçues.

À quelques mois de la célébration du 50^e anniversaire de la profession début 2017, le CNA, le SYNAM, le SYNEA et l'UNSAF, souhaitent ainsi adresser un signal fort en direction des patients et des pouvoirs publics en démontrant que la profession est organisée et particulièrement vigilante quant à ses pratiques et à la qualité de la prise en charge qu'elle prodigue aux déficients auditifs.